

**MOUVEMENT POUR LA PROTECTION
DES MONUMENTS RELIGIEUX BRETONS**

BREIZ SANTEL

Fenêtre de la

Chapelle de

Langouerat

et sa Croix

Kermoroc'h (22)

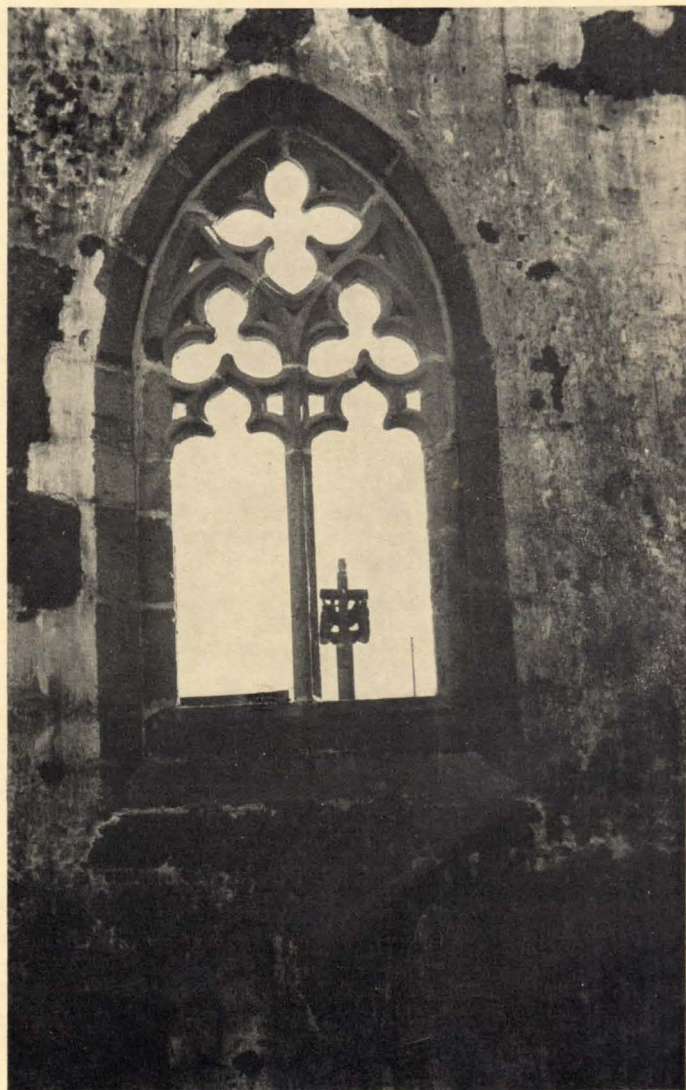
(Photo Archives B.S.)

PRINTEMPS 1981

29^e ANNÉE

PRIX : 3 F

N° 113



CONSEIL D'ADMINISTRATION

BUREAU

Président : M. H. MAHO, La Madeleine, 56150 **Baud**, Tél. 51.00.54
1^{er} Vice-Président : M. H. de GOURCY, Berval **Saint-Avé** - 56000 Vannes
2^e Vice-Président : M. M. DUVAL, 2, rue Victor-Hugo, 35000 **Rennes**
3^e Vice-Président : M. M. LE STRAT, 65, bd Rccq de Coubertin
44000 **Nantes**, Tél. 40.60.19
Secrétaire : Mlle BONGRAND, 12, av. St-Symphorien, 56000 **Vannes**
Secrétaire Adjte : Mme BUREAU du COLOMBIER, 18, rue E.-Burgault,
56000 **Vannes**, Tél. 47.18.55
Trésorier : M. BUREAU du COLOMBIER, 18, rue E.-Burgault,
56000 **Vannes**, Tél. 47.18.55
Trésorière Adjte : Mme de SERRANT, 2, place de la Garenne,
et Bulletin 56000 **Vannes**, Tél. 54.20.41

MEMBRES

Docteur BUET, 28, rue Vincent-Rouillé, 56000 **Vannes**, Tél. 63.19.73
MM. de CASLOU, lotiss. du Pargo, 56000 **Vannes**, Tél. 63.46.24
DERRIEN, Pabu, Pommerit-Jandy, 22450 **La Roche-Derrien**, 35.35.79
FRELAUT, 1, rue P.-Helleu, 56000 **Vannes**, Tél. 47.44.74
FRUGIER, Gwened A, 1, rue H.-Bouché, 56000 **Vannes**, Tél. 63.52.34
GICQUELLO, 1, rue Lt-CI Maury, 56000 **Vannes**
Abbé GUILLO, recteur de **Meucon**, 56000 Vannes, Tél. 60.74.92
MM. JAGUT, 8, rue de Bellevue, **Saint-Avé**, 56000 Vannes, Tél. 60.71.39
MARION, 29, rue Duguesclin, 56100 **Lorient**, Tél. 21.24.22
MERCIER, bourg de **Mohon**, 56490 Guilliars, Tél. 74.42.84
PILVEN, 18, rue E.-Burgault, 56000 **Vannes**, Tél. 47.14.09
PLE, 104, rue F.-Vincent, 44700 **Orvault**
POLO, 2, place Sainte-Croix, 44000 **Nantes**
CI de ROHAN-CHABOT, château de Bellefontaine, **Antrain**,
35560 **Bazouges la Pérouse**
Mme SCORDIA, **Saint-Fiacre**, 56320 Le Faouët, Tél. 23.04.93
MM. SEREYX, 26, rue des Chanoines, 56000 **Vannes**, Tél. 54.31.68
TRÉVEDY, 26, rue Sainte-Mélaine, 35000 **Rennes**
VIANALEX, 14, rue du Rosmeur, 291000 **Douarnenez**

DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX

Côtes-du-Nord : Mme BLANCHET, 22000 **Saint-Brieuc**
Finistère Nord : M. D. de LAFOREST
Sud : M. VIANALEX
Ille-et-Vilaine : MM. M. DUVAL et TREVEDY
Loire-Atlantique : MM. M. LE STRAT, PLE et POLO
Morbihan : MM. MARION et PERON, **Lorient**
M. MERCIER, **Ploërmel**
Mme SCORDIA, **Pontivy**
MM. FRELAUT et GICQUELLO, **Vannes**



En Septembre dernier, BREIZ SANTEL avait dit AU REVOIR à **Eric BONNET**.

Il nous faut maintenant lui dire ADIEU avec une immense tristesse.

Il était venu à BREIZ SANTEL en 1977 et, tout de suite, s'y était dévoué corps et âme. Son dynamisme, sa foi, son inlassable activité avaient largement contribué à la renaissance et à l'extension du mouvement. Ses compétences, sa conviction dans la cause du sauvetage et de l'animation du patrimoine breton étaient pour ses amis un exemple dont ils garderont toujours le souvenir.

Les monuments qu'ERIC avait contribué à ranimer porteront témoignage de son action ; ainsi LOCMELTRO en GUERN, LA MADELEINE en CARNAC, LANGOUERAT à KERMOROCH, SAINT-MICHEL de LAUZACH, SAINT-ETIENNE de MALGUENAC et combien d'autres.

BREIZ SANTEL perd avec lui un défenseur enthousiaste de son patrimoine religieux, et tous les collaborateurs du Mouvement sont dans la peine.

Dans nos chantiers à venir, nous associerons son souvenir, y puisant courage et dynamisme pour continuer son œuvre.

BREIZ SANTEL prend part à la peine profonde de ses parents, de sa famille et de ses innombrables amis et les assure que le souvenir d'ERIC restera vivant à jamais au sein du Mouvement.

BREIZ SANTEL

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE...

Monsieur le Préfet, représenté par M. LETOURNAUX, Messieurs les Députés, Messieurs les Conseillers généraux, Monsieur le Directeur, Mesdames et Messieurs les Présidents, Chers Amis et Adhérents de Breiz Santel, soyez tous ici les bienvenus.

Cette assemblée générale, qui devait avoir lieu en novembre 80, pour des raisons de structures de notre travail acharné de bénévoles, a été repoussée de date en date.

Le travail constant de tous les membres du bureau est dû à nos obligations prioritaires de gestion, de préparation du bulletin trimestriel.

Le Conseil d'Administration se réunit chaque trimestre, le bureau s'efforce de le faire aussi tous les mois.

Voilà pour la vie administrative, bien nécessaire. La vraie vie du mouvement vous sera dite dans le rapport moral. Laissez-moi vous dire mes regrets du départ de notre Secrétaire général, Eric BONNET, des démissions de deux membres du Conseil d'Administration, M. JOUANNIC et M. SORBETS qui, toutefois, restent membres adhérents de Breiz Santel, et AUSSI des JOIES :

Je dois féliciter de leur travail Mme de SERRANT, M. et Mme BUREAU du COLOMBIER, M. de GOURCY... Les services de l'administration de Breiz Santel, secrétariat, trésorier, MM. de CASLOU, FRELAUT, Mme SCORDIA et j'en oublie, qu'ils veuillent bien m'en excuser ; José NADAN, notre permanent, avec tous les bénévoles des chantiers qui ont paru dans le bulletin n° 112, avec cependant deux omissions pour les chantiers du Calvaire de BAUD et la Chapelle de CANIHUEL (C.-d.-N.). Janvier et février ont déjà vu les premiers chantiers : la chapelle Saint-Jean en PLOUHINEC (Finistère) ainsi que la chapelle Saint-Joseph en PEUMERIT dans le même département par Benoît VIANALEX, nettoyage des murs de la fontaine Saint-Mamers N.-D. des Fleurs à Locmaria en LA CHAPELLE-NEUVE (Morbihan) avec l'aide des Scouts Marins de Lorient, sous la surveillance active et travailleuse de José.

JOIE pour les récompenses officielles : CHEFS-D'ŒUVRE EN PERILS, hors concours pour les chantiers de jeunes, succès du Concours d'affiches, et maintenant mise en place du Concours de dessins et de photos.

Joie aussi pour l'amitié trouvée auprès des amis, des Pouvoirs publics, des élus, de la population, de la presse écrite, visuelle et parlée.

Nous disons que **la ville a une figure, la campagne a une âme**. Les petits monuments religieux communautaires non classés ont besoin de fous, tout comme ils ont besoin de sages, les fous pour transporter les montagnes, de sages pour poursuivre le sillon. Je veux dire entretenir la nature, mais aussi l'humanisation de nos campagnes, la prairie d'un côté, la fontaine, la chapelle et la croix de l'autre.

Ces fous et ces sages, que font-ils ? Voici leur rôle :

Ecouter et savoir écouter pour comprendre, recueillir, conseiller, unir, fortifier, associer dans la joie pour mettre en valeur un quartier, une commune et tous les monuments.

Agir pour défendre, sauvegarder, acquérir s'il y a lieu, restaurer dans l'intérêt général. D'abord agir, ensuite critiquer, mais jamais, absolument jamais, critiquer avant d'agir. Sans cela, tout est remis en cause et rien ne se réalise.

Associer en une vraie communauté rurale, fraternelle, toujours s'entraider, se donner la main dans les bons et les mauvais jours.

Persévérer. Après un élan du cœur, de bonnes volontés, il existe toujours un découragement, une décantation parmi l'équipe de base. Il faut savoir alors détourner les heurts par des chansons. La sauvegarde, la restauration est trop souvent l'objet d'une critique diluée, mesquine, animée par des intérêts pas toujours avouables.

Il faut savoir persévérer, le monument ne se restaure pas en une seule année, mais en plusieurs années voire une dizaine s'il y a lieu.

Défendre le patrimoine :

- contre le vandalisme, les vols, les ventes et les démolisseurs, mais aussi contre la désaffection ;
- par une animation de la fête religieuse, le matin, profane l'après-midi ; par l'organisation de réunions de la population du quartier, enfants, troisième âge...
- par un recensement exhaustif des monuments : histoire, calendrier des fêtes, collectage...

Propager notre mouvement en aidant financièrement ou matériellement nos chantiers, nos concours, faire progresser le nombre de nos adhérents. Le recrutement se fait à l'occasion de réunions, de promenades, de conversations, n'oubliez pas de saisir **toutes** les occasions pour parler de notre Breiz Santel. (Il nous faudrait établir un palmarès permettant de mettre en vedette nos meilleurs propagandistes, ceux qui parlent sans peur d'être incompris, et qui récoltent des adhésions). Saisissez aussi les occasions pour établir les demandes de subventions, signaler les concours. Il faut savoir être des « mendiants » du Mouvement de la Restauration des Monuments Religieux Bretons. Le désert pourra ainsi reculer, ce désert où les hommes ne trouvent plus rien de BEAU.

Sur le plan pratique, il faut redire des choses que l'on ignore souvent.

Nous constatons sur nos monuments religieux l'avidité de certains « nouveaux riches », de promoteurs, de vandales et de voleurs, mais aussi l'indifférence de certaines administrations dont la mission est pourtant de veiller sur tous nos monuments surtout les non-classés dont elle a la gestion. Il faut savoir que ces monuments, leurs accès, leur environnement (plâcitre) est inaliénable et imprescriptible, ce qui veut dire qu'il ne peut être ni vendu, ni acquis par prescription trentenaire. C'est à l'occupant de fournir la preuve de sa propriété. Si cependant il a été acquis, l'acte d'acquisition est entaché de nullité sauf dans 3 cas :

- 1). - Si les titres de propriété datent d'avant l'Edit de Moulins (1566) ;
- 2). - S'il s'agit d'une vente de biens nationaux à l'époque révolutionnaire ;
- 3). - S'il a été l'objet d'une concession avec toute publicité, avis conforme à la loi.

Bien des accès aux chapelles, chemins, sentiers, aux croix et calvaires, aux fontaines et terrains de plâcitre qui ne répondent pas à ces conditions ont cependant été privatisés sous l'œil indifférent (ou peut-être parfois complice) de l'administration.

Le paiement d'impôts sur ces parcelles, accès et leur non figuration au cadastre ne prouvent donc nullement l'acte de propriété. L'intérêt communautaire civil et religieux, ainsi que la donation verbale est un acte prioritaire, d'intérêt général. Nous pensons que lors des tracés des voies, de remembrement, l'administration « portera » les monuments, les protégera par l'inscription au cadastre.

Assemblée générale du 21 février 1981 tenue au Grand Séminaire de Vannes.

Membres du Conseil d'Administration présents :

- M. MAHO, Président
- M. BUREAU du COLOMBIER, Trésorier
- Mme WALSH de SERRANT, Trésorière adjointe
- Mme BUREAU du COLOMBIER, Secrétaire adjointe
- M. TREVEDY, Secrétaire adjoint
- Docteur BUET — M. de CASLOU — M. FRELAUT — M. GICQUELLO
- M. de GOURCY — M. JAGUT — M. MARION — M. MERCIER
- Mme SCORDIA — M. SERIEYX — M. LE STRAT, membres.

Excusés : Colonel de ROHAN-CHABOT, membre ; — MM. DUVAL, PLÉ, POLO, PILVEN, membres.

Démissionnaires : M. Eric BONNET, Secrétaire général ;
MM. JOUANNIC, SORBETS, membres.

Adhérents de l'Association présents : 92

Pouvoirs reçus : **223**

315

Le quota étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

L'Assemblée est déclarée ouverte à 15 heures par M. MAHO, président. Elle commence par la projection de diapositives sur les chantiers de 1980, commentée par M. de CASLOU fils et par José NADAN, permanent du Mouvement.

M. MAHO prend ensuite la parole. Après avoir remercié les personnalités présentes, et cité les excuses des absents, il rend compte de la vie administrative du Mouvement.

Passant rapidement sur les chantiers de l'an dernier, il donne ensuite des conseils sur ceux actuellement projetés et sur l'esprit qui doit animer l'action du Mouvement. Point de critiques inutiles et vexantes, mais une entraide, dans la bonne humeur et la joie de l'action en commun.

La campagne a une âme, symbolisée par les petits monuments qui la jalonnent de toutes parts. En défendant ceux-ci, c'est cette âme que nous défendons. Il ne s'agit pas seulement

de restaurations matérielles, mais aussi d'une vigilance constante pour éviter vols, pillages, saccages, ventes abusives, démolition, accaparements indus. Et ne pas oublier que les fêtes campagnardes, tant religieuses que profanes, sont ainsi une manière de revivifier les communautés rurales.

Le Président termine son exposé en souhaitant que 1981 continue en amplifiant les efforts de 1980.

Il donne ensuite la parole au Trésorier pour le rapport financier. L'Assemblée donne quitus au Trésorier pour ce rapport. M. Bureau du Colombier propose ensuite d'ouvrir une souscription afin de maintenir la participation active du permanent sans peser trop lourd sur le budget du Mouvement. Il annonce également que deux Commissaires aux Comptes ont été recrutés, en dehors du Mouvement. Il s'agit de M. Bourguet qui sera éventuellement secondé par Mlle de Boisfleury.

La parole est donnée ensuite au permanent José Nadan qui expose ce qu'a été le travail dans les chantiers de 1980, tant les réussites que les difficultés.

Mme de Serrant, chargée du rapport moral, rappelle d'abord le départ d'Eric Bonnet, secrétaire général, dont il a fallu répartir les activités entre plusieurs membres du bureau, en attendant l'élection d'un nouveau secrétaire général. Elle annonce ensuite que le calendrier des chantiers sera publié dans le prochain bulletin, et met au courant l'Assemblée de l'ouverture d'un concours de dessins et photos pour les enfants des écoles publiques et privées, âgés de 9 à 13 ans.

Une refonte des statuts du Mouvement ayant été jugée indispensable, celle-ci avait été confiée à M. Marion. Conformément à la loi, M. Marion donne lecture des nouveaux statuts et du règlement intérieur. Les nouveaux statuts sont approuvés par l'Assemblée, à mains levées.

Un tiers du Conseil d'Administration devant être renouvelé chaque année, et les démissionnaires remplacés, il est ensuite procédé au vote sur les candidatures, qui sont acceptées.

Questions diverses :

Un adhérent demande que chaque bulletin contienne une demande d'adhésion portant les prix des cotisations. Accepté.

M. de Kerhor, de l'Association des Vieilles Maisons Françaises, présente le dernier bulletin de cette Association comportant un article sur notre action.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 30.

Les membres du Conseil d'Administration se réunissent ensuite pour procéder à l'élection du bureau.

Le Conseil d'Administration, qui s'était réuni le matin même avant l'Assemblée Générale, a décidé l'installation de nouvelles structures territoriales pour augmenter l'efficacité de Breiz Santel dans le suivi de ses actions de sauvegarde, restauration, animation des petits monuments, ainsi que pour aider à la création d'associations locales, par des conseils et services.

Des délégués locaux ont été nommés dans ce but.

Le même Conseil d'Administration a établi le calendrier des chantiers 1981. A ce sujet, nous faisons appel à tous les adhérents désirant participer à leurs travaux, et aussi à ceux qui pourraient nous aider à établir nos fiches sur les monuments en nous faisant parvenir photos, diapositives, cartes postales et tous les documents utiles juridiquement pour la situation légale des monuments. D'avance, merci.

Conseillers techniques :

— Denis PILVEN — Louis GICQUELLO

Commission du Bulletin :

— Mme M. de SERRANT — Mme BUREAU du COLOMBIER
— Mlle Nathalie BONGRAND — Docteur Pierre BUET

Expositions et manifestations :

— Henri de GOURCY — Yves FRELAUT

Commission des chantiers :

— Guy de CASLOU et fils — Marc POLO — Mme SCORDIA
— J. TREVEDY — B. VIANALEIX — Henri MAHO
— José NADAN, Restoulet - Plévin par Maël, 22340 Carhaix.

Commissaires aux Comptes :

— M. Pierre BOURGUET, impasse Châteaubriant, 56000 Vannes,
Tél. 54.18.81
— Mlle Jacqueline de BOISFLEURY, 10, rue du 11 Novembre,
56000 Vannes, Tél. 47.21.07

Loire-Atlantique : — MM. POLO, PLÉ, LE STRAT

Finistère : — MM. Dominique de la FORET (Finist.-Nord), VIANALEIX (Sud)

Côtes-du-Nord : — Mme BLANCHET, 22000 Saint-Brieuc

— Michel RUBAN, 13, rue Docteur-Laënnec, 22120 Trégueux
— Benoît DERRIEN. Tél. 33.03.97

Ille-et-Vilaine : — MM. DUVAL et TREVEDY.

CALENDRIER DES CHANTIERS ÉTÉ 1981

<i>Fin Mai - Courant Juin</i>	GUIMAHEUC (29) Chapelle
<i>15 au 21 Juin</i>	IFFENDIC (35) Chapelle Saint-Barthélemy : M. M. DUVAL
<i>29 Juin au 4 Juillet</i>	GUISCRUFF (56) Chapelle St-Guenahél : M. J. NADAN ALLAIRE (56) Chapelle Saint-Etienne du Bois Payen : MM. H. MAHO et G. de CASLOU
<i>6 au 11 Juillet</i>	PEUMERIT (29) Chapelle Saint-Joseph : M. B. VIANALEIX
<i>13 au 19 Juillet</i>	LE FAQUET (56) Chapelle Saint-Adrien de Lam Belleguic : Mme SCORDIA et M. J. NADAN
<i>20 au 25 Juillet</i>	SCAER (29) Chapelle du Prescaer : M. J. NADAN
<i>3 au 8 Août</i>	SCRIGNAC (29) Chapelle de Trenivel : M. J. NADAN
<i>10 au 15 Août</i>	MEILLARS-CONFORT (29) Chapelle et Fontaine Notre-Dame et Saint-Melard : M. B. VIANALEIX
<i>17 au 22 Août</i>	LE PRAT (22) Chapelle Saint-Jean de Trevoazan : MM. H. MAHO et J. NADAN
<i>24 au 30 Août</i>	SQUIFFIEC (22) Chapelle de Locmaria : MM. H. MAHO et J. NADAN

CALENDRIER DES CHANTIERS DE WEEK-END 1981

<i>Samedi 4 Avril</i>	PLOEMEL (56) Fontaine Saint-Méen : M. MAHO et K.B.E.
-----------------------	---

25 Avril

MEUCON (56) Fontaine et Chapelle Saint-Barthélemy : M. H. MAHO, Abbé GUILLO et les gens du quartier.

TOUT L'ÉTÉ

CAST (29) Calvaire et Fontaine - B. VIANALEIX

GOULIEN (29) Fontaine Saint-Laurent "

PLOZEVET (29) Fontaine Saint-Renan "

ERGUE-GABERIC (29) Croix de Kergaradec "

CHAPELLE-NEUVE (56) Fontaine Saint-Mamers en Locmaria : M. MAHO

BERRIC (56) Fontaine Notre-Dame des Vertus et Kercohan : M. Y. FRELAUT

LE FAQUET (56) Fontaine Saint-Fiacre :
Mme SCORDIA

LAUZACH (56) Croix du Poulho et Fontaine Ste-Christine : M. Y. FRELAUT

LANDEVANT (56) Fontaine Saint-Laurent :
MM. MARION et PERON

LANGUIDIC (56) Fontaine Saint-Nicolas :
MM. MARION et PERON

SAINT-AVE (56) Croix de Lescran : M. Y. FRELAUT

SUIVI des CHANTIERS 1980

GUERN (56) Locmeltro

CANIHUEL (22) Chapelle de la Trinité

KERMOROC'H (22) Chapelle de Langouerat

BADEN (56) Fontaine Saint-Mériadec

Pour tous renseignements pour l'hébergement et le ravitaillement, on peut prendre contact avec les responsables des chantiers dont l'adresse se trouve en page 2 couverture. De toute façon, se munir de bottes solides et de vieil imperméable. Les outils seront fournis par BREIZ SANTEL.

A un vieux Saint Breton parti

Je ne sais où ...

*J'aurais dû m'en douter : tu m'as paru si las,
Et tes yeux où jadis je lisais la tendresse,
Lorsque je suis passé près de toi, ce soir-là,
Étaient comme embués d'une immense détresse.*

*Là-dessus, j'ai appris que tu étais parti.
Les chiens n'avaient rien dit ; les gens n'avaient rien vu.
On cria « au voleur », et puis l'on avertit
"Ouest-France" pour déplorer ce départ imprévu.*

*On ne t'a pas volé : c'est toi qui est parti !
Sans emploi désormais, tu t'es mis en vacances.
Plutôt que de finir rebut de sacristie,
Tu as choisi de vivre une nouvelle errance.*

*Pourquoi resterais-tu ? Tu n'es plus le recours,
Tu n'es plus l'avocat ; tu n'es plus le conseil !
C'est de ce monde-ci qu'on attend du secours,
Des nouveaux magiciens, des « Madame Soleil » !*

*Je formule un souhait que j'adresse à ton maître.
Lui, s'il ne te prie pas, connaît bien ta valeur.
A force de te voir, il en viendra peut-être
A s'inquiéter un peu et devenir meilleur...*

Jean LE CORGUILLÉ

LE MOT DU TRÉSORIER

Chers Amis de BREIZ SANTEL,

Je me dois, au seuil du printemps de cette année, vous parler "COTISATIONS". Excusez-m'en.

L'an passé, c'est en Avril que nous les avons mises en Recouvrement, et la plupart d'entre vous s'en sont acquittés ponctuellement. C'est ainsi qu'au 31 décembre, la somme de 31 660 francs était atteinte.

Soyez-en remerciés.

Je vous demande donc très simplement, cette année, d'agir de la même façon en nous adressant spontanément votre contribution à BREIZ SANTEL. Cela nous évitera un fastidieux rappel et nous fera faire l'économie de frais de poste inutiles et coûteux.

Certains d'entre vous ont déjà versé leur cotisation 1981 dès le début de l'année. Je les en ai remerciés en leur adressant leur carte.

Enfin, pour que vous sachiez ce que nous faisons de vos fonds, permettez-moi de vous préciser que nous rétribuons à l'année un jeune chef de chantiers, que nous faisons face régulièrement à la parution d'un bulletin, à l'entretien d'un véhicule, au règlement des frais de déplacements de nos membres bénévoles qui prospectent et visitent nos chantiers, et que nous hébergeons et nourrissons les jeunes qui viennent généreusement nous prêter main forte. Voici, en gros, les postes principaux de nos dépenses, sans compter, bien entendu, les dépenses d'usage de fonctionnement communes à toutes associations.

Vous pouvez donc, Chers Amis adhérents, conclure que nous ne sommes pas en peine pour employer les fonds dûs à votre générosité.

Le Président, le bureau et moi-même comptons sur votre fidélité à continuer à nous aider.

Fin juin, je mettrai en recouvrement les cotisations non encore rentrées et je souhaite qu'il y en ait le moins possible.

Avec mes sentiments dévoués et sympathiques.

Le Trésorier : G.B.C.



ABONNEMENT

Abonnement au Bulletin	10 F
Membre Associé	20 F
Abonnement et Associé	30 F
Etudiants et Jeunes de moins de 21 ans ..	15 F
Associations	100 F
Membres Bienfaiteurs à partir de	100 F

Je soussigné

demeurant à

vous prie de trouver sous ce pli un chèque postal de

un chèque bancaire de

A, le

Signature,

A adresser à :

"BREIZ SANTEL"
18, Rue Emile-Burgault
56000 VANNES

Notions élémentaires

d'Archéologie religieuse

Il arrive souvent que les personnes appelées à s'occuper de monuments religieux se trouvent embarrassées, faute de disposer d'un vocabulaire précis pour les décrire ou tout simplement s'exprimer à leur sujet. Plutôt que de leur fournir un lexique par ordre alphabétique, nous avons pensé qu'il valait mieux rédiger à leur intention un rudiment d'archéologie religieuse, illustré de croquis, qui les aiderait à lire des édifices auxquels ils travaillent ou sur lesquels ils voudraient attirer l'attention. Ce sont habituellement des églises ou chapelles modestes et qui revêtent des caractéristiques propres à la Bretagne. Nous traiterons successivement :

- des matériaux et de leur agencement
- des formes et des divisions des édifices
- des murs et des couvertures
- des portes et des fenêtres
- des annexes de l'église
- des intérieurs et du mobilier.

LES MATÉRIAUX ET LEUR AGENCEMENT

LES MATÉRIAUX

Le **BOIS** a dû constituer le matériau essentiel des églises primitives mais, à partir du XI^e siècle, il n'est plus utilisé que pour la charpente des toitures, et parfois des flèches et des campaniles.

La **PIERRE** sert à construire les murs.

- pierres du pays : granit et granulite, schiste, grès, poudingue ;
- plus rarement pierres calcaires importées des régions voisines du Massif armoricain, notamment tuffeau des pays de la Loire ;
- l'ardoise, qui se débite en feuillets, couvre les toitures.

Les MORTIERS servent à lier les pierres entre elles pour qu'elles fassent corps. Ils sont composés :

- d'argile et de sable
- de calcaire et de sable
- de ciment.

Les MATÉRIAUX ARTIFICIELS. — La brique et la tuile, qui sont de l'argile cuite au feu, se voient dans quelques églises très anciennes et rarement dans les édifices religieux du XIX^e siècle.

Au XX^e siècle s'est répandu l'usage des **agglomérés** de ciment et du **béton** armé.

LEUR AGENCEMENT

Les matériaux sont assemblés pour former une maçonnerie.

- Les anciennes maçonneries comportaient habituellement :

un **blocage** intérieur de matériaux bruts noyés dans le mortier ;

et deux **parements** de présentation soignée formant les surfaces externes.

- Les parements sont constitués par des pierres qui s'ajustent les unes aux autres grâce à des joints ordinairement garnis de mortier. Leur mode d'assemblage se dénomme appareil et l'on distingue :

l'appareil **irrégulier**, dont les éléments sont des moëllons, tout juste aplanis sur leur face externe ;

l'appareil **semi-régulier**, quand les joints horizontaux forment des assises superposées à peu près parallèles ;

l'appareil **régulier** dont les pierres sont soigneusement taillées à angle droit.

- Selon leurs dimensions, les pierres de taille sont dites :
de **petit appareil** quant elles ne dépassent pas 15 à 20 cm de hauteur ; souvent, elles sont cubiques ;
de **moyen appareil**, entre 20 et 40 cm, cas le plus fréquent ;
de **grand appareil**, au-delà de 40 cm.
- Selon leur profondeur dans la maçonnerie, on distingue :
les **carreaux** qui présentent leur plus grande surface en parement ;

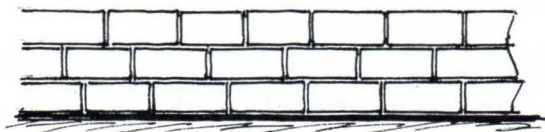
DIVERSES FORMES DE PAREMENTS DE MAÇONNERIES.



APPAREIL IRRÉGULIER



APPAREIL SEMI-RÉGULIER

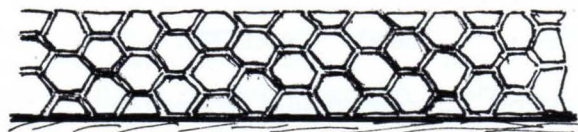
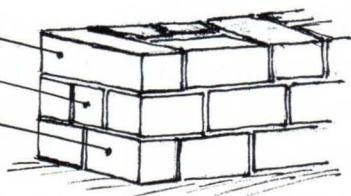


APPAREIL RÉGULIER
(PIERRES DE TAILLE)

PARPAING

CARREAU

BOUTISSE



APPAREIL EN "OPUS INCERTUM"

les **boutisses** qui s'enfoncent dans la maçonnerie dans le sens de leur longueur ;

les **parpaings** qui traversent le mur de part en part et présentent une surface unie sur les deux parements.

A suivre...

Chanoine DANIGO

EX LIBRIS

Après « EGLISES et CHAPELLES du PAYS de BAUD », un intéressant ouvrage sur plus de 40 « EGLISES et CHAPELLES du CANTON de CLÉGUÉREC » (Morbihan).

Rien d'une description statique : au contraire, un ouvrage érudit et vivant, écrit pour tous, et qui **apprend à lire et à connaître nos édifices**. Un de ces livres que l'on se plaira à transporter avec soi lors de ses promenades (son format est étudié en ce sens, pourrait-on penser) mais que l'on relira aussi chez soi avec un vif plaisir ; une lecture agrémentée par de nombreuses photographies qui en composent l'illustration.

« EGLISES et CHAPELLES du PAYS du BAUD »

« EGLISES et CHAPELLES du CANTON de CLÉGUÉREC »

par J. DANIGO

disponibles à :

U. M. I. V. E. M.

Borlann — 56600 LANESTER

(Tous renseignements complémentaires en écrivant à cette adresse).

Un sondage parmi tant d'autres ... !

« De quelle façon estimez-vous préférable qu'une église ancienne désaffectée soit conservée et aménagée ? »

Cette question, posée au cours d'une enquête effectuée pour le compte du Service des Etudes et Recherches du Ministère de la Culture et de la Communication, s'est traduite par des valeurs que nous vous communiquons, et dont nous vous laissons le soin de l'analyse.

A titre de comparaison, nous vous indiquons les taux de réponses obtenus pour la même question ayant trait à un ancien château désaffecté.

	château	église
	%	%
en musée	41	30
en maison de repos ou de retraite	30	5
en bibliothèque municipale	28	9
en salle de spectacles (théâtre, concerts)	27	26
en syndicat d'initiative	19	5
en service administratif	9	1
en magasin de vente des produits de la région ..	8	2
en gymnase	4	1
en un ensemble de logements	4	1
en autre chose	3	2
simplement conservé et entretenu pour être visité	23	42

Et vous, quelle aurait été votre réponse ?

Nous attendons aussi vos suggestions...

De la propriété des chapelles, des calvaires et des fontaines

Tout édifice a un propriétaire...

Belle logique qu'on semble ne pas vouloir appliquer à certains monuments.

Nous distinguerons trois types de propriétés :

Les Propriétés privées : Plusieurs chapelles de Bretagne sont propriétés privées, soit qu'elles s'intègrent dans un grand domaine, soit qu'elles aient été achetées légalement à la Révolution ou après les Inventaires de 1905-1906 pour « échapper » au domaine public.

C'est ainsi que l'Association diocésaine du Finistère s'est vue gratifiée d'une quantité de chapelles qui lui ont été cédées par des particuliers décidés à tourner la loi... Plus tard, des communes ont cru bon de vendre des chapelles au plus offrant. C'est ainsi que les chapelles Saint-Trémeur à CAVAN et Saint-Nicolas à MALGUENAC ont servi à édifier un grand « machin » dans la région de CARNAC ; le Prieuré de LOCOAL-MENDON était également du lot...

Les situations ont le mérite d'être nettes.

Mais, que dire des chapelles mentionnées dans des actes notariés récents, sans que l'on puisse établir clairement les motifs qui les ont fait passer du domaine diocésain ou communal au domaine privé.

Les fontaines ont souvent la chance d'être situées sur des communs de village, mais leur désaffectation fait que beaucoup tombent arbitrairement dans le domaine privé sinon en ruine.

Ce sont les calvaires qui se défendent le plus mal. Leur fonction est moins précise que celle des chapelles et des fontaines (quelques processions). Ceux qui parsèment la campagne, loin des routes fréquentées, sont édifiés bien souvent sur des terrains privés.

Toute personne revendiquant la propriété d'un monument religieux doit pouvoir produire un titre et le justifier dans le temps. Le paiement des impôts et la matrice cadastrale ne sont pas des preuves de propriété.

La Propriété communautaire : Voilà qui fait bondir. La propriété communautaire sous forme de commun du village est, en effet, le parent pauvre de notre société moderne... La Loi d'Orientation agricole de 1962 refléta bien l'état d'esprit contemporain : lors des remembrements, la propriété de commun de village **doit disparaître**, à moins que les parcelles les plus proches des villages soient distraites des opérations. On ne s'étonne, dès lors, pas que des fontaines et des calvaires isolés, délaissés par la population, soient attribués à des personnes privées. Rendons ici hommage à quelques commissions de Remembrement qui ne se servent pas des parcelles concernées pour équilibrer des lots et mettre ainsi d'accord les propriétaires sur le dos des communs de village...

Nous devons tous lutter contre cette pratique du partage de la « dépouille » du patrimoine communautaire. Car, ce trésor renaît çà et là.

D'ailleurs, ce n'est pas une dépouille : « quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la rage ! »

La Propriété communale : Généralement, les communes jouent le jeu et se disent propriétaires de tous les biens qui appartenaient aux fabriques en 1905. La plupart des chapelles de Bretagne sont ainsi **communales**. Mais, certaines municipalités se font tirer l'oreille et nient l'évidence. Voici quelques renseignements qui pourraient aider ceux qui cherchent à rendre à César ce qui appartient à César.

- Moins l'on trouve de renseignements sur le cadastre (plan et matrice), plus la chapelle a de la chance d'être communale. En effet, les ruines et propriétés publiques ne paient pas d'impôts et la nomenclature de ces biens est souvent mal tenue à jour.
- Si la chapelle n'est pas communale, elle est donc la propriété de quelqu'un qui paie des impôts et qui possède un titre. La plupart des communes récalcitrantes sont incapables de fournir une preuve dans ce sens.

— La mention de la chapelle dans la liste des propriétés des Fabriques (consultables aux Archives départementales) pour la période 1900-1905, peut constituer une preuve supplémentaire. Ces biens étaient contrôlés et la loi de 1905 les a versés dans le patrimoine communal (avec parfois attribution au Bureau d'Aide Sociale). Si la commune ne peut prouver l'écriture d'un acte notarié depuis cette date, on considérera que la chapelle est réputée communale. Car, les **Inventaires** ne sauraient constituer une preuve. PLUMERGAT a 9 ou 10 chapelles communales : pas une ne figure sur les Inventaires, on sait en effet l'émotion qui présida à ces inventaires. Les officiers ministériels, boucs émissaires d'un gouvernement détesté dans certaines campagnes, avaient parfois de la peine à apercevoir seulement l'église paroissiale ! Armé de fourches, la population veillait : quantité d'écrits et de photographies en témoigne. L'officier ministériel procédait parfois à l'audition de deux ou trois amis de la République qui lui dictaient leurs souvenirs, d'autant plus flous qu'ils ne mettaient jamais les pieds à l'église ! D'autres se déguisaient pour pouvoir se mêler aux aveuglés.

Depuis, les passions se sont éteintes et chacun se félicite de cette loi qui se retourne un peu contre les auteurs : l'Eglise a fait une excellente affaire, et les contribuables une très mauvaise !

Pour les fontaines et calvaires, il nous appartient de donner aux communes le goût de les posséder. A nous de ne pas polluer les sources, de ne pas dégrader les monuments, de nettoyer leurs abords. En ces temps où la notion de la durée s'estompe au profit de celle d'instant présent, la population doit veiller à ce patrimoine qui est le signe de l'existence d'une communauté : elle doit en jouir en bon père de famille.

Un monument qui n'a pas d'existence administrative...

**Un monument qui n'a pas de propriétaire déclaré...
mérite deux fois plus d'attention que celui qui est
répertorié...**

**parce qu'il symbolise le petit patrimoine religieux et qu'il
est presque un bien immatériel.**

Il le devient tout à fait quand il est DÉTRUIT,

VOLÉ

ou SOUSTRAIT A LA PROPRIÉTÉ COMMUNAUTAIRE

J. TREVEDY et Eric BONNET

Associations et Comités de Quartier, ceci vous concernent !

Le Ministère de la Culture et de la Communication subventionne, en 1981, *« des travaux de sauvegarde portant sur des édifices cultuels de qualité architecturale situés en milieu rural, pour lesquels l'absence de protection au titre des monuments historiques interdisait jusqu'à présent l'intervention financière du ministère »*.

Pour bénéficier de cette subvention, 5 conditions sont nécessaires : il devra s'agir

- 1°) - d'édifices cultuels (utilisation encore effective ou non) : églises, chapelles, oratoires, calvaires, croix de chemin...
- 2°) - d'édifices non protégés au titre des monuments historiques,
- 3°) - d'édifices présentant une certaine qualité architecturale,
- 4°) - d'édifices situés en milieu rural ou en zone urbaine de faible densité (— de 2 500 à 3 000 habitants environ),
- 5°) - d'édifices publics ou privés.

Le taux de subvention sera de l'ordre de 10 à 15 %, ne pouvant dépasser 30 % de la dépense subventionnable.

COMMENT PROFITER DE CES AVANTAGES ?

- 1°) - en déposant rapidement au secrétariat de Breiz Santel un dossier sur tout édifice dont vous avez la charge répondant aux conditions citées plus haut ;
- 2°) - ces dossiers seront groupés et constitueront un programme précis des travaux à engager et une estimation de leur coût (il peut s'agir de continuation de travaux déjà entrepris) ;
- 3°) - Breiz Santel soumettra ce programme au Directeur Régional des Affaires Culturelles chargé de la gestion de ces crédits.

NE LAISSONS PASSER L'AUBAINE
POUR LA VIE ET LE SUCCES DE NOS ASSOCIATIONS !

PROSPECTION

Nous signalons à tous nos amis, qui nous ont alertés sur des monuments en péril, que nous ne manquons pas de nous occuper de ceux-ci. M. Yves Frélaut, accompagné de M. Gicquello, tous deux administrateurs, font un remarquable travail de prospection, examinant et photographiant les monuments et les sites, se documentant à leur sujet, afin de prévoir les futurs chantiers de restauration et de conservation.

Ainsi, ils ont pu mettre en relation le Maire de LAUZACH, M. Raymond LE PENHUIDIC, avec M. PILVEN, architecte de Bâtiment de France, pour constituer un dossier sur la chapelle Saint-Michel afin d'obtenir une subvention pour continuer les travaux sur cette chapelle.

De même, avec le Maire de MOLAC, M. Raymond RIO, pour la chapelle de l'Hermain, ce dossier, avec l'aide de M. PILVEN, est en cours.

Nous les en remercions tous ici au nom de BREIZ SANTEL et de tous ses adhérents.

DERNIÈRE HEURE

Nous venons d'apprendre que M. MERCIER, de MOHON, notre administrateur, a été interviewé par Mme Eve RUGGIERI le vendredi 20 mars à 11 heures, sur France-Inter. Il a pu parler de BREIZ SANTEL et de son action autour des chapelles, fontaines, calvaires, fours, moulins, tout ce qui fait l'environnement d'une vie communautaire. Nous espérons que son appel aura été entendu à travers les ondes et que Breiz Santel sera mieux compris et aidé à poursuivre son œuvre. Nous l'en remercions ici de tout cœur au nom de tous.

PROTECTION DU PATRIMOINE

Nous vous signalons que nous avons reçu de la Direction des Archives du Finistère une très intéressante et utile plaquette sur la protection du Patrimoine. On y trouve toutes sortes de conseils pour la conservation et la restauration des édifices et de leur environnement, ainsi que nombre d'adresses utiles de Services publics et d'associations, dont la nôtre.

On peut la recevoir, sur demande à la Direction des Services des Archives du Finistère, 4, rue du Palais,

29000 QUIMPER



CALENDRIER DES PARDONS

Depuis des mois, nous cherchons, nous frappons à toutes les portes, à la recherche d'un calendrier des Pardons de Bretagne. Jusqu'ici, nous ne l'avons pas trouvé. Existe-t-il ? Si oui, que ceux d'entre vous qui le connaîtraient veuillent bien nous écrire, en nous signalant son titre, son éditeur, où et comment nous le procurer. Si non, nous faisons appel à tous pour que l'on nous écrive les dates et lieux des pardons locaux dont on a connaissance.

D'avance, Merci !

Des lecteurs écrivent...

Un Recteur, en nous envoyant sa cotisation, nous écrit :

« Restaurer les murs des chapelles et les calvaires, c'est déjà très bien. Vous méritez d'être soutenus et encouragés largement. Mais, une restauration purement matérielle, basée principalement sur l'art ou sur le folklore, ce n'est pas suffisant ! Même restaurés, ces Monuments resteraient des vestiges...

« En même temps que les murs, il faudrait surtout restaurer la Foi au Christ et renouveler les cœurs de tous ceux qui gravitent autour ! A cette condition, les Monuments restaurés retrouveront vie et ne seront plus des « Chefs-d'œuvre en péril ».

« Bon courage donc pour ce merveilleux et difficile travail de restauration matérielle et spirituelle ».

Un Recteur

LOCMALO (56)



Chapelle SAINT-EUGENE et l'équipe de Bénévoles menée par l'Association
des Amis de Kerlenat-Locmalo

« BRAUITE SANTEL BREIZ »

Appuyé par sa revue, Breiz Santel, le Mouvement pour la protection des Monuments religieux Bretons a été fondé à Vannes le 16 avril 1952. Comme son nom l'indique, il veut concourir à la renaissance de tous les monuments religieux bretons (humble croix de chemin, chapelles, fontaines...) en les restaurant et en les animant. Il souhaite aussi pouvoir susciter de nouvelles initiatives dans un jaillissement religieux et artistique.

Bien des ruines, hélas, jonchent la terre bretonne malgré les réactions encore trop peu nombreuses mais combien encourageantes (comité de quartiers, chantiers de jeunes). La plus grande partie de ce patrimoine peut et doit être sauvé dans un sursaut de bonne volonté. Le remède est à la portée de nos mains. Il suffit d'être tenaces. Tenaces avec nos cœurs, tenaces avec nos bras, tenaces avec nous-mêmes ; ces monuments témoignent de l'existence et de la personnalité d'une communauté.

Certes, de nombreux efforts ont abouti. Mais **des milliers** de chapelles peuplent notre région : il n'y aura d'action pleinement efficace que si les Bretons retrouvent l'élan d'autrefois, l'ardeur edificatrice qui sema croix et clochers par la campagne, et l'infatigable ferveur qui menait nos pères sur les routes du Tro Breiz. Tous, pour cela, nous pouvons faire quelque chose. Nous le devons. Notre association est un mouvement qui se veut jeune et vivant : qui que vous soyez, apportez lui votre soutien avec enthousiasme, pour Dieu, pour « la beauté sacrée de la Bretagne ».